



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2016 à 20h15

Présents : M. TESSIER Mme VAN BOXSTAEL M. NIGAY Mme ALLAIN M. NABONNE Mme WULLAERT
M. UR COURT Mme REGNIER M. MARECHALLE, M. BERC, M. FORGET, M. BRIAND

Absents : Mme MENDY (procuration à M. TESSIER)
Mme MEYFROODT, Mme LEGUENNEC

Secrétaire de séance : Mme WULLAERT

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire informe tous les membres que, suite à la réunion de la commission des finances, aucune augmentation de fiscalité n'avait été retenue. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur avis :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les taux et votent, pour 2016, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 18,40 %
- Taxe foncière propriétés bâties 28,61 %
- Taxe foncière propriétés non bâtie 67,97 %

Le produit fiscal attendu sera de 592 717 euros pour l'année 2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'équilibre de dépenses et recettes en fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

Fonctionnement :

Dépenses	1 319 108 €
Recettes	1 319 108 €

Investissement :

Dépenses	1 124 726 €
Recettes	1 124 726 €

Quelques programmes d'investissement :

Extension de la salle polyvalente
Vidéosurveillance
Radars pédagogiques
Défibrillateurs
Continuité travaux agencement Mairie
Eclairage Public rue des Epinettes
Mise en souterrain rue de Blaincourt
Jeux enfants rue Desmarest

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le vote du budget primitif commune 2016.

DELIBERATION DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de réitérer les subventions aux associations pour l'année 2016 comme suit :

Entente sportive du thelle	1800€
La Récré	500€
Ercuis Sport	1000€
La Gare	250€
Expression Echange du Thelle	1000€
Association Foncière d'Ercuis	4275€
Les Aînés	700€
La triplète	900€
Les anciens combattants	200€

Soit un total de 10625€ sur l'article 6574 du budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, votent les subventions versées aux associations pour l'année 2016.

INDEMNITE DE CONSEIL PERCEPTEUR EXERCICE 2015

Monsieur le Maire explique, conformément aux articles et décrets relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes, il est demandé le concours du receveur municipal de Neuilly-en-Thelle.

L'indemnité de conseil est accordée au taux de 100% par an et calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution des indemnités de conseil et budget à Monsieur Erick Gossent, receveur municipal, au titre de sa gestion sur l'exercice 2015 pour un montant brut de 467,81€ à l'unanimité moins une voix (M.Forget)

DELIBERATION MISE EN SOUTERRAIN RUE DE BLAINCOURT

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal,

- Vu la nécessité de procéder à la mise en souterrain du réseau d'électricité pour la rue de Blaincourt – tranche 3
- Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 15 mars 2016 s'élevant à la somme de 570 216,97 euros
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 344 663,65 euros (avec subvention)

□Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013,

Il serait intéressant de répondre favorablement au SE 60.

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité :

→Accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de mise en souterrain du réseau électrique Rue de Blaincourt – tranche 3

→Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

→Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

→Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2016 en section d'investissement à l'article 2151 selon le plan de financement prévisionnel joint

→Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

→Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux

→Autorise le Maire à signer tous documents inhérents à ce programme

DELIBERATION RUE DES EPINETTES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à l'Eclairage public du réseau d'électricité pour la rue des Epinettes

□Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 29 mars 2016 s'élevant à la somme de 82 963,55 euros

□Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 32 200,23 euros (avec subvention)

Après réflexion, à l'unanimité, Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→Accepte la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise de l'Eclairage Public du réseau électrique **Rue des Epinettes en technique souterrain**

→Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

→Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

→Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2016 en section d'investissement à l'article 21534 selon le plan de financement prévisionnel joint

→Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%

→Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux

→Autorise le Maire à signer tous documents inhérents à ce programme

CONVENTION ENTRETIEN DES HYDRANTS

Pour faire suite au courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise concernant les obligations du Maire en matière de défense extérieures contre l'incendie, Monsieur le Maire explique que la vérification des contrôles des hydrants est maintenant de la compétence du maire et non plus de celle des sapeurs pompiers qui réalisaient parfois ce contrôle et ce , depuis Novembre 2015.

De ce fait Monsieur le Maire propose de confier les missions de maintenance des bornes et poteaux incendie (hydrants) à la Société LYONNAISE DES EAUX – France -.

Pour ce faire une convention est proposée à la signature

Pour information : 25 poteaux sur la commune (coût unitaire entretien : 110€)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Donne l'autorisation au Maire de signer ladite convention avec la Société Lyonnaise des Eaux France

AVENANT N°4 – ILEP

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal :

- Compte tenu du dispositif d'aide pour les accueils de loisirs NON RECONDUIT lors du vote du budget du Conseil Départemental, cela signifie une perte de subvention de 1 759,35€. Par conséquent, la subvention de la commune pour l'année 2016 s'élève à 122 790,28€ (122 030,93 € subvention commune initiale + 1 759,35€ perte subvention conseil départemental)
Le règlement s'effectue mensuellement doit 10 232,52€/mois sur présentation de factures établies par le prestataire.
Le règlement des charges réelles s'effectuera mensuellement soit 461,07€(5 532,84€ sur 12 mois)
Les autres articles de la convention d'affermage définitive 2014-2018 restent inchangés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°4.

RATTACHEMENT PARCELLE B 711 – 637m² - DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Daniel TESSIER, Maire, expose aux membres du conseil municipal :

→ La parcelle section B 711 du domaine privé de la commune, sise Le Haut de la Ruelle de Creil, est affectée à l'usage public suite à la demande de rétrocession par les consorts Hauviller pour l'euro symbolique et suite à la signature de l'acte de vente en date du 08 avril 2015 en l'étude de Maître Picard-Garson de Neuilly en Thelle

□ Afin de régulariser cette situation, il est proposé aux membres du conseil municipal de rattacher au domaine public cette parcelle B 711 constituant la voirie du Haut de la Ruelle de Creil et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. Ce classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte, ni de circulation de la voie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de rattacher au domaine public communal la parcelle cadastrée section B N°711 pour 637 M² à usage de voirie communale

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette opération

DIVERS :

Avenue de la Gare : Monsieur le Maire propose de mettre des poteaux bois pour éviter aux véhicules de stationner sur les trottoirs + grattage du terrain de boule, reprofilage et apport de gravillons. La société SPC est retenue pour un montant de 13 092 € TTC

Travaux entrée du stade : Monsieur le Maire explique que plusieurs devis ont été demandés et les soumet aux conseillers. La société SPC est retenue pour effectuer les travaux de démolition de la dalle béton, terrassement en déblais, confection d'une dalle béton pour le container verres, plantation de 3 arbres à fleurs avec fosse végétale. Coût : 13 391€ TTC

Points sur les travaux en cours :

Extension salle polyvalente : Monsieur le Maire informe les conseillers que le déroulement des travaux est conforme aux engagements – pas de mauvaise surprise – prévision d la coulée du plancher semaine 14.

Fête communale (7/8 et 9 mai)

Monsieur le Maire fait circuler auprès des conseillers les diverses propositions du Spectacle Lajoie au niveau de l'animation du 8 mai. Choix retenu : les vaillants tyroliens (coût : 3150 €)

Tous les manèges seront présents à cette fête communale.

Le feu d'artifice (pour le 7 mai) est commandé ainsi que la fanfare.

Sortie Piscine : Madame Allain, adjointe au Maire, rappelle que cette sortie se fera le 30 avril prochain. Rendez-vous à 13h30 devant la mairie et retour vers 18h. Les conseillers accompagnant cette sortie doivent se faire enregistrer auprès du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 22 heures

Le Maire, Daniel TESSIER

